

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX

ANNONCES: la ligne... 20 c.
Réclames... 30 c.
Frais divers... 50 c.
On peut traiter à forfait pour les annonces mensuelles.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au Bureau du Journal, à Lille, chez M. GUARANT, Libraire, Grande Place à Paris, chez MM. HAYAT, LAFFITTE et C^{ie}, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publication.

ALFRED REBOUX
Rédacteur en chef
N° 17, Rue Neuve
Roubaix
Téléphone: 111
Abonnement: 12 francs par an
Le prix des abonnements est payable d'avance. — L'abonnement continue, jusqu'à réception d'un avis contraire.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus :
A ROUBAIX, aux bureaux du journal.
A LILLE, à la succursale de l'Agence Havas, rue de la Gare et aux bureaux du Memorial, Grande Place (entrée par les débris Saint-Etienne).
A TOURCOING, rue d'Hayré, 25.
A ARMENTIÈRES, rue de Lillo.
A PARIS, aux bureaux de l'Agence Havas, Place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 10 MARS 1881

BOURSE DE PARIS		9 MARS	10 MARS
Services gouvernementaux			
3 0/0	85 40	85 18	1/2
2 0/0 amortissable	86 00	86 45	1/2
4 1/2 0/0	114 25	113 75	1/2
Emprunts 5 0/0	120 66	120 60	1/2
Services particuliers			
9 MARS 10 MARS			
Act. Banque de France	4340 00	4300 00	
Société générale	672 00	672 00	
Crédit de France	1700 00	1690 00	
Chemin autrichien	825 00	828 00	
Lyon	1690 00	1693 00	
Est	790 00	790 00	
Ouest	865 00	860 00	
Nord	1755 00	1755 00	
Midi	1160 00	1160 00	
Suez	1800 00	1807 00	
5 % Pérouvien	00 00	00 00	
Act. Banque ottomane (anc.)	571 00	571 00	
Banque ottomane (nouv.)	000 00	000 00	
Londres court	25 31	25 30 50	
Créd. Mob. (act. nouv.)	772 00	763 00	
Turc	1315 00	1315 00	

BULLETIN DU JOUR

L'événement du jour est l'incendie des Magasins du Printemps, de Paris, bien connus de tout le monde en France. Le feu a éclaté hier à cinq heures du matin, et à dix, bâtiments et marchandises, tout était consumé. C'est par la rumeur publique que la population de Paris, en se réveillant, a appris ce sinistre, à l'occasion duquel quelques journaux ont fait, à midi, une édition spéciale. On trouve, plus loin des détails complémentaires sur cette destruction, dont nous ne parlons ici que pour constater la vive impression qu'elle a produite à Roubaix.

Malgré tout le soin qu'on a pris de nous représenter comme étant des plus cordiales, la première entrevue des deux présidents, il ne semble pas, d'après le langage des journaux par eux autorisés, qu'elle ait suffi à dissiper des préventions réciproques. La charge, à fond de train dirigée par la *Paix*, organe de l'Élysée, contre les tendances plébiscitaires du scrutin de liste, était déjà un symptôme significatif. La réponse ne s'est pas fait attendre, et c'est l'*Unité Nationale* qui a accepté la mission de se faire, en cette circonstance, l'interprète de la pensée, disons mieux, des rancunes et des menaces de l'autre « président ».

lui. Est-ce qu'il doit des comptes au chef de l'État? M. Gambetta a tout simplement rendu à M. Grévy « une visite de politesse, au cours de laquelle s'est engagée une dissertation académique sur le scrutin de liste, » comme on aurait parlé de la pluie et du beau temps ou de la dernière opérette.

Toutefois est-ce que cette dissertation académique a démontré la complète divergence des vues des deux interlocuteurs; « le président de la Chambre considère le scrutin de liste comme favorable à la consolidation de la République, tandis que M. Grévy, au contraire, se montre partisan du scrutin d'arrondissement ».

Ceci ne nous apprend rien; mais la suite de l'article de l'*Unité Nationale* mérite quelque attention.

« Il n'est pas vraisemblable, ajoute le confident, que la conversation d'hier ait modifié sensiblement les impressions réciproques des deux interlocuteurs. Cela, du reste, n'a qu'une importance politique relative, car les fonctions de M. Grévy, telles qu'elles sont définies par la Constitution, ne lui permettent pas de manifester officiellement son opinion sur une question dont la solution appartient uniquement au Parlement. Il lui reste toujours, il est vrai, la ressource d'intervenir sous main en faveur de son mode électoral de prédilection, mais alors il pratiquerait cette politique occulte que les organes qui lui sont dévoués reprochent chaque jour à M. Gambetta ».

En d'autres termes, il est interdit au président de la République d'agir par quelque moyen que ce soit sur les députés pour les amener à l'adoption du système qui a ses préférences. M. Gambetta est libre d'avoir recours à tous les moyens d'influence, et chacun sait qu'il use largement de cette faculté. Pour ce qui est de M. Grévy, il doit se résigner au rôle de président-souvent.

L'EMPRUNT D'UN MILLIARD

La République est tellement riche et prospère, qu'elle vient de lancer un nouvel emprunt d'UN MILLIARD. Comme coup de spéculation, c'est assez réussi. On va en juger d'un mot.

L'Amortissable était coté hier, à 87,27 1/2
Il est émis à 83,25

Soit un écart de 4,02 1/2

La première émission de l'amortissable le 17 juillet 1878, a été coté 85 80, — et le 3 0/0 était à 77,90.

Hier, veille de l'émission, l'amortissable était à 87,27 1/2 et le 3 0/0 à 86.

Depuis le coup de la conversion, rien de plus hardi, certainement, n'avait été osé par un ministre des finances.

Ah ! il a raison, ce joli gouvernement, de ne pas accepter le contrôle de l'opposition, de laisser à la porte

de la commission des finances, les députés qui pourraient, pièces en main, initier le public à ces savantes combinaisons du parti des spéculateurs et des jouisseurs. Si les Français possédaient le libre examen de leurs finances, ces coups d'emprunts et de conversion, qui se lient intimement qu'on en soit assuré, deviendraient impossibles.

Mais, parmi toutes les libertés dont nous ne jouissons pas, brille, au premier rang, la liberté du contrôle du budget et des finances.

Les Français paient et n'ont pas le droit de vérifier les écritures.

Tout ce que M. Magnin nous permet, c'est de compter le nombre de milliards dont se forme notre dette.

Nous avons la liberté de l'addition !

M. Magnin émet son milliard à 83,25. — Pourquoi? Qui l'a guidé? qui a fixé ce cours?

M. Léon Say avait pris 87 francs. Y avait-il un motif plus déterminant pour prendre 87 fr. que 83,25, alors que la Bourse cote 87,27 1/2?

Il faudrait, pour répondre à ces questions, avoir le droit de pénétrer dans la commission des finances, et on en a chassé tous les membres de l'opposition.

Nous ne demandons pas davantage comment il se fait que des journaux aient pu parler de la date du décret et indiquer le jour de l'émission.

Tout cela ne nous regarde pas, nous contribuables. Les opportunistes ont seuls le droit de questionner, le droit de savoir.

Nous, nous paierons l'intérêt de ce milliard, pendant que nos jongleurs émérites annonceront, d'autre part, qu'on opère des dégrèvements d'impôts !

M. Jules Ferry nous a dit qu'il vendait le plus de poudre qu'il pouvait, M. Farre a raconté comment se faisaient les opérations de fusils, M. Magnin vient de montrer comment se traitent les opérations d'emprunts.

(Gazette de France.)

cette réserve faite, le citoyen catholique est libre de ses préférences.

Nul ne peut donc prétendre que la foi religieuse a pour corollaire nécessaire telle ou telle politique. Seulement, en fait, il peut arriver qu'un parti par sa conduite éloigne de lui les catholiques; qu'un autre au contraire les attire. Et par exemple en ce moment nul ne saurait dire que la République fasse rien pour retenir ou gagner les catholiques, et nous ne nous chargeons certes pas de prêcher à l'encontre d'une bonne volonté et d'une confiance dont nous aurions peine à donner l'exemple. Mais c'est là une question de fait, contingente, mobile et temporaire, qui laisse subsister les principes tels que nous les avons posés.

Ces principes ont pour la conduite et le langage de chaque jour une conséquence importante. C'est que jamais les catholiques, alors même qu'ils se trouvent portés en plus ou moins grand nombre vers un certain parti, ne doivent confondre et identifier la cause de ce parti avec la cause religieuse.

C'est que jamais les champions d'une opinion ne peuvent prétendre absorber et en quelque sorte exploiter au profit de leur politique la défense du catholicisme. Ils feraient ainsi à la religion ce mal immense d'éloigner d'elle tous ceux qui ne pensent pas comme eux en politique. Aujourd'hui, par exemple, ils aliéneraient des concours qui lui seraient présumptueux de croire inutiles, coupable de répudier ou seulement de décourager. D'ailleurs, l'histoire ne montre-t-elle pas que l'intérêt bien entendu des partis est ici d'accord avec l'intérêt de la religion? Les fautes, les haines maladroites et criminelles des hommes qui semblent aujourd'hui confondre l'irréligion et la République ont suffi à excuser ceux qui, dans un camp opposé, feraient une confusion analogue.

Les deux causes doivent demeurer distinctes; la cause religieuse doit être laissée avec respect dans une sphère plus haute et plus ouverte que celle où se renferment et s'agitent toutes les opinions politiques. Il ne faut plus d'espèce et de temps que ne peut lui en offrir un parti si large qu'il désire être, si durable qu'il se croie.

Les principes posés ont une autre conséquence qui regarde plus spécialement le clergé. Si les prêtres sont des citoyens, ils sont aussi et avant tout les représentants de l'Église, ils personnifient en quelque sorte la cause religieuse, l'engagent par leurs paroles et leurs démarches. N'est-il pas évident qu'ils ne pourraient se mêler aux partis, y jouer un rôle actif, accepter leurs mots d'ordre, s'enrôler sous leurs chefs, sans par cela même produire cette confusion des causes politique et religieuse qu'il faut précisément éviter? Quand les atteintes portées à leurs droits, aux intérêts sacrés dont ils ont la garde, les obligent à résister, et par cela même à employer les armes que le droit public met à leur disposition, à accepter le concours que leur offrent des hommes politiques, ils doivent le faire sans se confondre avec les partis, et en demeurant toujours sur leur propre terrain et sous leur propre drapeau. Leur mission ni leurs devoirs ne sont pour cela changés. Leurs chefs sont toujours les évêques et le

Pape, non les hommes d'État, si dévoués qu'ils soient, qui combattent pour eux au forum. D'ailleurs, à quoi bon insister? Les règles n'ont-elles pas été données par le Souverain Pontife avec une pureté, une élévation auxquelles nous n'avons pas la prétention de rien ajouter, et dont personnellement, nous ne songerons à contester l'autorité?

Tels sont, à notre avis, les principes en ces graves matières. Nous les avons rappelés, convaincu qu'ils ne seraient pas méconnus. D'ailleurs, moins que jamais nous recherchons des controverses sur un pareil sujet: il y a dans le péril présent autre chose à faire, en effet, que d'offrir à nos adversaires le plaisir de querelles intérieures entre conservateurs et catholiques. L'ennemi est là devant nous; c'est contre lui qu'il faut combattre.

PAUL THUREAU-DANGIN.

Le sectionnement électoral.

L'honorable M. Baragnon a déposé au Sénat, une proposition de loi d'une grande utilité et surtout d'une incontestable opportunité. Il s'agit de régler les conditions du sectionnement dans les élections municipales, et d'ordonner, dans les communes où ces conditions n'existeraient pas, de nouvelles élections municipales avant le choix des députés sénatoriaux.

La nécessité de cette proposition est justifiée par l'usage fantaisiste que les radicaux ont fait de cette faculté de sectionner les communes faculté élevée par eux à la hauteur d'une fraude électorale. Rien n'est plus facile que de changer les majorités en coupant, divisant, changeant, manipulant de toutes façons les circonscriptions.

Nous en avons cité plusieurs exemples, et les élections du 9 janvier ont montré jusqu'à quel point le procédé avait été récemment appliqué dans certaines localités. Dans beaucoup de communes, les élections ont été faites sur des sectionnements absolument arbitraires, combinés de façon à donner à la minorité des électeurs communaux la majorité dans le conseil municipal.

La proposition de loi de M. Baragnon n'est autre chose que la reproduction à peu près textuelle de l'article 12 d'un projet de loi municipale actuellement soumis à la Chambre des députés. Elle consiste à demander qu'une commune ne puisse être divisée en sections électorales en vue de l'élection des conseils municipaux que dans les deux cas suivants: 1° Quand elle se compose de plusieurs agglomérations d'habitants distinctes et séparées; 2° quand la population agglomérée de la commune est supérieure à 20,000 habitants.

L'honorable sénateur avait demandé l'urgence et soutenu éloquemment son projet au nom de la sincérité du vote. Mais, maintenant que les opportunistes sont au pouvoir, ils s'inquiètent peu de la sincérité du vote, puisque ce vote est à leur avantage. M. Gazagne, sénateur de Nîmes, ville où le sectionnement atteint les dernières limites

de la fantaisie, a vivement combattu l'urgence.

Les gauches ont écouté la voix de l'intérêt, si puissante à leurs oreilles et, par 169 voix contre 119, elles ont rejeté la demande d'urgence.

M. J. Ferry poursuit ses attentats contre les écoles libres. Il vient de faire fermer par son conseil académique de Bordeaux le collège de Tivoli. L'exécution est ordonnée nonobstant appel. C'est dans un délai de huit jours que six cents enfants, au milieu même de l'année scolaire, sont arrachés à leurs études et à leurs professeurs; procédé barbare qui convient bien à ces prédicants d'instruction! Quant au conseil supérieur, il ne pourra connaître de l'appel qu'au mois d'août, et n'est-il pas évident qu'on admettant de sa part un retour de justice, ce serait trop tard et le mal sera définitivement accompli.

Il nous souvient qu'à la fin de la session du conseil supérieur de l'instruction publique, quelques membres de ce conseil se flattaient que de nouvelles violences ne seraient pas commises. « Le conseil, disaient-ils, n'a pas voulu faire au ministre l'affront de désavouer ce qui a été fait; mais, tout en se résignant à approuver le passé, il a assez témoigné de son déplaisir pour qu'on ne soit pas tenté de lui redemander son concours ».

Ne citait-on pas, d'ailleurs, telle conversation dans laquelle le ministre lui-même aurait donné à entendre qu'on n'irait pas plus loin? Après tout, il a fait si souvent de pareilles promesses, ce ministre qui se croit en droit de reprocher aux Jésuites de n'avoir pas assez le scrupule de la vérité et le sens de l'honneur. La naïveté était de le croire, naïveté égale à celle des sénateurs qui ont voté la loi du conseil supérieur et des conseils académiques sur les protestations répétées et solennelles de pe même ministre, s'indignant à la seule pensée que la loi pût servir à fermer des collèges libres, à faire en un mot ce qu'on fait aujourd'hui. Une fois en possession de la jurisprudence complaisante du conseil supérieur, M. Jules Ferry ne pense plus qu'à s'en servir à outrance comme il s'est de la loi, sans se rappeler dans un cas plus que dans l'autre ce qu'il avait pu dire auparavant pour endormir les consciences. Son excuse est qu'en pareil cas ceux-là seuls se laissent tromper qui veulent être trompés. M. Ferry vient de frapper le collège de Bordeaux, et il est visible qu'il compte frapper de même tous les anciens collèges de Jésuites.

Certes, rien dans la constitution du collège de Bordeaux ne pouvait fournir l'ombre même d'un grief. Le directeur était un laïque. S'il y avait parmi les professeurs quelques-uns des Jésuites dispersés, aucun d'eux ne demeurait ni ne manœuvrait dans l'établissement; ils n'y venaient qu'isolément, pour remplir leur office particulier, et s'en allaient aussitôt après. Ils n'usaient donc que de ce droit individuel

FEUILLETON DU 11 MARS.

— 19 —

LE PAYS DU SOLEIL

de MM. Ch. DESLITS & R. CORTAMBERT

XVI

Ils étaient autorisés maintenant à se servir de leurs cartouches. « Tirez! chassez! avait dit le maître, attirez-vous contre le camp! » Son désir était de voir recevoir l'assaut et d'éviter une attaque en rase campagne, pendant la marche. Le péril était là. « Oh! si disait-il, je laisserai votre patience! »

che. On aurait encore, au besoin, des bouts de la caravane elle-même; on était assuré, pour un certain temps, de ne pas être pris par la famine.

Les assaillants, d'ailleurs, s'impatientsaient déjà. Ils étaient le terrain. Leurs plus audacieux guerriers, hasardaient des fanfaronnades et des provocations à la façon des héros d'Homère. Les assiégés avaient ordre de ne pas répondre. Mais, évidemment, l'heure du combat approchait.

Wanda dit un soir à David : « Quant à la promenade aux environs de Grasse... J'ai des armes et sais m'en servir... Vous pouvez, s'il le faut, compter sur un soldat de plus... »

— Pas encore! répondit-il avec émotion; des mains telles que les vôtres ne sont pas faites pour verser le sang, même de ces misérables... Que ce ne soit qu'à la dernière extrémité, je vous en conjure, et pour votre dévouement personnel... »

— Oh! vous pouvez être sans crainte, interrompit fièrement la jeune fille, le prince Zaleski, je ne tomberai pas vivante entre leurs mains... je saurai mourir. »

Quant à Marius Arnoux, il ne quittait plus le camp. Vous ne l'avez pas connu. Plus de caledoniennes marseillaises; il se consacrait à son bled, qui lui inspirait, ainsi qu'à tous ceux dont il était entouré, une profonde vénération, était sympathique les plus touchantes.

L'opération, exécutée comme par un des princes de la science, avait pleinement réussi; mais il fallait en redouter les suites. Les mains, les pieds surtout, restaient endoloris, fûmés. La glace, le phénol, tous les révéralis débouraient impuissants. Une boursoufflure noirete accusait autour des plaies. La fièvre, devenue permanente, augmentait. Gançère, télanos, ces maux terribles avaient été prononcés par le docteur. « Pauvre

martyr! ajoutait-il, comme il souffre! et sans une plainte... Ah! c'est un saint! »

La consternation régnait dans le camp littéralement investi depuis un semaine. Heyward avait prolongé sa halte dans un double espoir. Le renfort promis par Ismail avec qui ses relations devenaient de plus en plus acerbées, pouvait encore arriver. D'autre part, cette nuée d'indigènes, si difficiles à maintenir, rassemblés loin de leurs territoires respectifs, ne se disperserait-elle pas enfin? Un soir, l'Égyptien, qui revenait de battre l'esirade, signala les indices d'un prochain assaut. Ce sera pour cette nuit; conclut-il.

— Je ne les crains pas la nuit, » répliqua tranquillement David.

Il avait redressé la tête. Ismail supposa que c'était une allusion à la lune qui bientôt allait se lever, renouvelant la lumière du jour.

« Mais, fit le bey, quand elle disparaîtra de notre horizon? »

— Je la remplacerai, » dit le chef en indiquant le faite d'une sorte d'observatoire trigonométrique construit par son ordre avec les arbres abattus de l'oasis, et que surmontait un mystérieux appareil, encore enveloppé dans sa chaîne de caoutchouc blanc.

Ismail, qui s'était déjà ressenti de l'humour peu communicative de l'Américain n'insista pas davantage.

Un peu après minuit, les environs se prolongèrent dans les ténébreux. Chacun veillait à son poste, l'arme prête et l'oreille aux aguets.

l'élan, Heyward démasqua son phare électrique. A cette vive et rayonnante lumière qui se projetait, se multipliait tout à l'entour, on vit les ennemis reculer et s'enfuir, ébahis, terrifiés, éperdus.

C'était la première fois que l'électricité, dans ce désert, illuminait la nuit. Les yeux de ces ignorants, de ces sauvages, un prodige!

Plus tard cependant ils revinrent. Une seconde fois la lumière, au delà de son corde, les refoula dans l'obscurité.

Ainsi que l'avait promis Heyward, on ne serait attaqué qu'au retour du soleil. Dès qu'il reparut, il montra les ennemis rassurés, se disposant au combat.

L'Américain les compta du haut de sa plate-forme. Ils étaient au moins six mille, dont le quart avec des fusils, les autres encore armés de l'arc et du javalot. Serait-il possible de leur résister? Le guide interrogé venait de monter auprès du chef qui l'interrogeait.

« Reconnaissez-vous tous ces gens-là? »

« Oui... J'aperçois, entre la tribu tout entière des Masai, celle des Ouakouafi... Bien d'autres encore, et des plus terribles... Puis des Arabes, ayant en horreur les chrétiens, surtout parce qu'ils venaient en eux les adversaires déclarés de la traite... Leurs longs fusils sont encore à l'ancien système, mais ils savent bien s'en servir... Très adroits tireurs, ces coquins-là... Ils ont entraîné, fanatisés toutes ces populations, qu'ils pressent cependant à merci... »

Ils entrournaient le camp, sans un vide, vers le nord, qui bientôt sans doute allait se remplir, réservé qu'il devait être pour quelque dernier contingent attendu.

« Si fait! la-bas, tout au loin, dans l'irradiation du soleil levant, comme un nuage de poussière... Ah! si c'était... »

Eh, ne pouvant plus endurer cette incertitude, il bondit en selle et partit au galop, sans réfléchir au danger, sans attendre l'ordre d'Heyward.

« On a fait, comme artillerie, la campagne de 1871 l'avez dit le marin, ça me connaît... Il ne s'agit que de moude... ou plutôt, comme pour-moi orgue, de tourner la manivelle! »

« Si c'était un traître! »

L'Égyptien, emporté par l'élan de sa monture arabe, traversa les lignes ennemies dans l'espace laissée libre, non sans que quelques balles eussent sifflé à ses oreilles.

Ces explosions furent le signal de l'attaque. Du côté le plus exposé, on face des hordes les plus nombreuses et les plus aguerries, les plus féroces, l'Américain avait placé sa mitrailleuse, servie par Thadéos et Pacôme.

« On a fait, comme artillerie, la campagne de 1871 l'avez dit le marin, ça me connaît... Il ne s'agit que de moude... ou plutôt, comme pour-moi orgue, de tourner la manivelle! »

« Si c'était un traître! »

galvanisé par l'exaltation de la foi, surgit et se traîna en dehors de la tente et, soutenu par Wanda, les bras au ciel, le regard radieux, pria pour les combattants, ennemis ou amis, pour tous ceux qui allaient mourir.

« Mon Dieu!... Dieu juste et clément, grâce!... pitié!... pardon!... »

Cependant, vers le nord, une nouvelle troupe, qui paraissait égyptienne, arrivait accourant d'un pas si rapide qu'à peine le cavalier stimulant ce renfort le précédait-il au galop.

C'était Ismail-Bey.

Daniel, le doux missionnaire, venait d'expirer.

« Sa dernière parole avait été un pardon, une prière. Sa main, crispée par l'agonie, semblait encore tracer sur son front le signe de la croix. »

« Voilà comment devaient mourir les premiers chrétiens! » dit Wanda.

Cette mort avait douloureusement impressionné. La dévote Annette, pour rendre les derniers devoirs au jeune prêtre, en qui elle honorait de plus un compatriote, s'était empressée de recourir à cette merveilleuse poëte, et tout se trouvait au besoin comme par enchantement.

« Elle en tira d'abord un petit chandelier, quelques bouts de bougie. »

« Il ne sera pas dit, murmura-t-elle, que ce pauvre curé s'en ira sans qu'un allume un cierg à son intention... Il en méritait par centaines! »

« Le clergé allumé, elle songea à l'eau bénite. Il y en avait, toujours dans sa pochette, une petite fiole apportée de France. Quelques gouttes furent pieusement versées dans une coquille, où temps bientôt une fleur sauvage cueillie parmi les herbes, à la place même où le martyr était tombé. »

(A suivre)